



**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale
sur la gestion des produits chimiques
Première réunion**

Belgrade, 15–18 novembre 2011
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique : ressources financières
et techniques pour la mise en œuvre**

Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Note du secrétariat

1. Par sa résolution II/3 relative aux ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a réaffirmé que la réalisation, d'ici à 2020, des objectifs de la Stratégie politique globale en matière de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie¹ dépendait en partie du financement des diverses mesures prises à tous les niveaux et du renforcement des synergies ainsi que de la complémentarité des multiples arrangements financiers prévus pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique.
2. Elle a demandé au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide d'évaluer ce programme, de faire un rapport sur son efficacité et sur l'efficacité de sa mise en œuvre et de formuler des recommandations à la lumière des résultats obtenus, pour examen par la Conférence à sa troisième session. Elle a invité toutes les institutions financières concernées, notamment les institutions financières internationales existantes, y compris la Banque mondiale et les banques de développement régionales, les autres institutions financières internationales régionales et sous-régionales ainsi que les organisations intergouvernementales, à renforcer leur appui aux activités contribuant à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, y compris par des contributions en nature, dans le cadre de leurs mandats respectifs.
3. Deux rapports de suivi de l'application de la résolution II/3, l'un établi par le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide sur l'évaluation de ce programme, qui comporte des recommandations fondées sur les résultats obtenus, l'autre portant sur l'évaluation des mesures prises par l'ensemble des parties prenantes mentionnées dans la résolution pour mettre en place les modalités financières de l'Approche stratégique, seront examinés par la Conférence à sa troisième session.
4. La présente note expose les développements intervenus en ce qui concerne les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et en particulier les progrès réalisés concernant le Fonds pour l'environnement mondial, le coût de l'inaction et les conséquences

* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

1 Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable a été adopté en 2002. Ce plan vise, entre autres, à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum. Comme indiqué au paragraphe 13 de la Stratégie politique globale, l'Approche stratégique a adopté cet objectif, souvent appelé « objectif 2020 », comme objectif global.

pour le secteur de la santé, le projet Perspectives mondiales dans le domaine des produits chimiques et le processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets engagé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que des considérations préliminaires sur les besoins de financement de l'Approche stratégique jusqu'en 2020.

I. Fonds pour l'environnement mondial

5. Dans sa résolution II/3, la Conférence a invité toutes les institutions financières concernées à renforcer leur appui aux activités contribuant à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Un an plus tard, à la quatrième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tenue en mai 2010, les résultats de la cinquième reconstitution du FEM ont été présentés. Au titre de cette cinquième reconstitution, il est préconisé d'allouer 10 millions de dollars pour contribuer à l'objectif global de l'Approche stratégique, plus 10 millions de dollars supplémentaires pour des projets destinés à compléter ou faire progresser les négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. L'objectif du programme du FEM relatif aux produits chimiques est identique à l'objectif global de l'Approche stratégique : promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum.

6. Conformément à son mandat, le FEM appuiera les objectifs prioritaires de l'Approche stratégique qui procurent des avantages environnementaux à l'échelle mondiale, tel que définis dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique. Parmi les activités et domaines d'activité qui pourraient bénéficier d'un appui supplémentaire du FEM en raison de leurs aspects transfrontières, figurent notamment : le transfert de technologies et la prévention de la pollution; la gestion des pesticides; le renforcement des capacités en ce qui concerne les cadres législatifs et réglementaires et l'application des dispositions législatives et réglementaires; l'adaptation en ce qui concerne les produits chimiques; les zones protégées; les sites contaminés; les métaux lourds; la minimisation et l'élimination des déchets; l'échange d'informations et le trafic illicite. Le document de stratégie complet du FEM comprend une liste proposée de projets susceptibles d'être appuyés par le FEM. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : www.thegef.org.

7. Le FEM a récemment commandité une étude sur les nouvelles questions de gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, qui cernerait et évaluera 22 de ces questions eu égard aux besoins probables des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de gestion des produits chimiques. Les ressources supplémentaires et l'appui apportés par le FEM dans le cadre de son mandat comme suite à cette étude permettront d'anticiper, de prévenir, de réduire et de minimiser les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Les quatre nouvelles questions sur lesquelles l'Approche stratégique met l'accent sont couvertes par cette étude. Une manifestation parallèle sur le résultat de l'étude aura lieu durant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

II. Coût de l'inaction et conséquences pour le secteur de la santé

8. Dans sa résolution II/3, la Conférence a encouragé de nouvelles études sur les coûts économiques et sociaux d'une gestion non rationnelle des produits chimiques, y compris le coût de l'inaction et les conséquences pour le secteur de la santé, aux niveaux national, régional et international, afin que la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique reçoive la priorité voulue.

9. En réponse, le PNUE a lancé une étude en 2010 sur le coût de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, à laquelle contribuent notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La première phase de l'étude consiste en une évaluation de l'état des connaissances sur le coût économique de l'absence de gestion rationnelle des produits chimiques. L'étude sera publiée fin 2011 ou début 2012 en tant qu'évaluation initiale du coût de l'inaction.

10. Les résultats préliminaires de l'étude révèlent, comme prévu, un ensemble d'informations extrêmement parcellaires et limitées sur le coût de l'inaction, ce qui signifie qu'il est impossible d'obtenir un chiffre global unique. On dispose, toutefois, d'informations sur le coût de l'inaction en matière de gestion rationnelle des pesticides pour un certain nombre de pays d'Afrique, informations qui permettent d'extrapoler le coût de l'inaction pour la gestion des produits chimiques en général. Une manifestation parallèle conjointe PNUE/OMS aura lieu durant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le coût de l'inaction et la charge de morbidité liés à une gestion non rationnelle des produits chimiques.

11. En ce qui concerne les conséquences pour le secteur de la santé, l'OMS a publié, en 2011, une analyse de la charge de morbidité attribuable aux produits chimiques.² L'impact, à l'échelle mondiale, des intoxications aiguës et de l'exposition à long terme à l'amiante, à un certain nombre de cancérigènes et de particules en milieu professionnel, à la pollution atmosphérique à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, au plomb et à l'arsenic a été estimé, pour 2004, à 4 376 000 décès (8,3 % du nombre total de décès) et 75 317 000 années de vie ajustées sur l'incapacité. Cette analyse semble sous-estimer la charge totale de morbidité attribuable aux produits chimiques dans la mesure où elle est limitée à certains produits chimiques pour lesquels les données concordent avec les estimations mondiales.

12. Les données disponibles permettent néanmoins de tirer des conclusions importantes. Ainsi, entre 2000 et 2004, la proportion de personnes ayant un taux de plombémie supérieur à 10 µg/dl est tombé de 20 % à 14 % à l'échelle mondiale, parallèlement à des réductions similaires de la charge de morbidité liée au plomb. Cette réduction est due principalement à l'abandon progressif de l'essence au plomb dans la plupart des pays, et constitue un bel exemple de l'impact que la gestion des risques peut avoir dans un délai relativement court. Les données de l'OMS sur la charge de morbidité, ainsi que ses travaux et sa base de données sur le choix d'interventions rentables (appelée « WHO-CHOICE »),³ constituent la base d'informations sur la santé utilisée dans le rapport susmentionné du PNUE sur le coût de l'inaction. Des informations supplémentaires de l'OMS sur cette question, et notamment de nouvelles estimations de la charge mondiale de morbidité, sont en préparation.

III. Projet Perspectives mondiales dans le domaine des produits chimiques

13. Le déplacement de la production et de l'utilisation des produits chimiques des pays développés vers les pays en développement accroît les risques d'effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement dans ces derniers. Le PNUE met sur pied un projet sur les perspectives mondiales dans le domaine des produits chimiques afin de fournir une évaluation approfondie des conséquences de cette évolution. Ce projet, fondé sur des évaluations antérieures de l'OCDE, consistera en une analyse du déplacement escompté de la production et de l'utilisation des produits chimiques des pays développés vers les pays en développement durant la prochaine décennie ainsi que des conséquences économiques et financières de cette évolution si la gestion des produits chimiques ne s'améliore pas et comportera une évaluation des politiques possibles pour y répondre. Cette analyse devrait être publiée début 2012 et soumise à l'examen de la Conférence à sa troisième session.

IV. Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets

14. Un processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets a été engagé par le Directeur exécutif du PNUE eu égard à la nécessité de disposer de ressources suffisantes dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets. Ce processus a été annoncé pour la première fois à la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, tenue à Genève du 4 au 8 mai 2009. Il axe les réflexions sur les moyens de renforcer l'appui financier en faveur des activités relatives aux produits chimiques et aux déchets, et notamment de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de l'Approche stratégique et d'un futur instrument juridiquement contraignant sur le mercure. Ce processus a globalement pour objectif d'identifier les options possibles pour un financement plus sûr des activités relatives aux produits chimiques et aux déchets.

2 Disponible à l'adresse suivante : www.ehjournal.net/content/10/1/9.

3 www.who.int/choice/en/.

15. La quatrième réunion organisée dans le cadre du processus consultatif s'est déroulée en marge de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, tenue à Glen Cove (États-Unis d'Amérique) les 4 et 5 mai 2011. Les participants ont réitéré l'importance d'une approche intégrée du financement de la gestion des produits chimiques et des déchets en tant qu'élément crucial pour atteindre les objectifs des activités concernant les produits chimiques et les déchets à tous les niveaux. Cette approche intégrée a été au cœur des débats, qui ont permis d'approfondir quatre éléments ou voies de financement : intégration d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux; participation de l'industrie, notamment partenariats public-privé, et recours à des instruments économiques aux niveaux national et international; nouveau fonds d'affectation spéciale similaire au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal; introduction d'une gestion sûre des produits chimiques et des déchets comme nouveau domaine d'intervention, en élargissant celui qui existe déjà pour les polluants organiques persistants dans le cadre du FEM ou en créant un nouveau fonds d'affectation spéciale au titre du FEM.

16. Les participants ont convenu que ces voies devraient contribuer à la mobilisation des ressources financières pour aider les pays à mettre en œuvre et respecter les engagements pris à l'échelon international tout en permettant de mettre en œuvre les objectifs à long terme en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Ces quatre voies devraient également aider non seulement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui de réduction de la pauvreté, mais aussi à améliorer l'accès des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux ressources financières.

17. Il a été demandé au secrétariat du PNUE d'examiner de plus près ces quatre éléments et d'identifier les principales actions possibles pour rendre chaque voie opérationnelle. Le document qui en est résulté, intitulé « Proposition pour une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets », servira de base aux discussions lors de la cinquième et dernière réunion organisée dans le cadre du processus consultatif, qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2011 à Bangkok. Il analyse les besoins de financement des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, en plus de ceux de l'Approche stratégique, en suggérant comment chaque voie pourrait être appliquée afin de répondre à ces besoins. Il examine les éléments des structures et des procédures opérationnelles des quatre voies de financement et propose une approche intégrée qui ferait appel aux quatre voies de financement de manière complémentaire. Il conclut que les gouvernements, tout en continuant à s'efforcer de définir les détails de la proposition dans le cadre de processus et de forums intergouvernementaux, peuvent aussi prendre d'autres initiatives pour rendre opérationnelle l'approche proposée du financement des activités relatives aux produits chimiques et aux déchets.⁴

18. Les résultats du processus consultatif, y compris les recommandations, seront soumis au Directeur exécutif du PNUE, qui présentera ensuite un rapport final pour examen par le Conseil d'administration du PNUE à sa douzième session extraordinaire et par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, ces deux sessions étant prévues pour 2012.

19. Les résultats de la cinquième réunion organisée dans le cadre du processus consultatif seront résumés oralement à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée en prévision de la troisième session de la Conférence, afin d'éclairer une éventuelle décision sur le financement futur des activités relatives aux produits chimiques et aux déchets, y compris l'Approche stratégique.

V. Financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique à l'horizon 2020

20. L'Approche stratégique est différente des trois conventions relatives aux produits chimiques en ce qu'elle constitue une initiative volontaire, multipartite et multisectorielle. Bien que sa mise en œuvre ne fasse l'objet d'aucune disposition juridiquement contraignante, elle a été entérinée par les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial pour le développement durable tenu à

4 Ces autres initiatives pourraient consister à intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les processus nationaux et internationaux de planification du développement; à sensibiliser davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets afin qu'un rang de priorité plus élevé soit accordé à ce domaine; à continuer d'étudier la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale à buts multiples; à ce que les gouvernements élaborent des options permettant d'étendre le recours au FEM pour la mise en œuvre des activités relatives aux produits chimiques et aux déchets; à élargir le domaine d'intervention concernant les polluants organiques persistants, à créer un domaine d'intervention pour les produits chimiques et les déchets ou à établir un nouveau fonds d'affectation spéciale au titre du FEM; et à demander au Conseil d'administration du PNUE d'inviter le FEM à renforcer sa capacité à soutenir les activités relatives aux produits chimiques et aux déchets.

Johannesburg en 2002 et au Sommet mondial tenu à New York en 2005. Au paragraphe 11 de la Déclaration de Dubaï, les ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé ont renouvelé l'engagement indéfectible pris dans l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que celle des déchets dangereux. L'adoption de la Stratégie politique globale au paragraphe 12 de la Déclaration de Dubaï constitue un engagement ferme à l'égard de l'Approche stratégique et de sa mise en œuvre.

21. Il faut impérativement comprendre quelles sont les exigences en matière de financement pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles pour atteindre les buts et objectifs de l'Approche. Sa mise en œuvre suppose que des mesures soient prises aux niveaux national, régional et mondial et s'appuie sur un certain nombre d'arrangements institutionnels, dont certains répondent à des exigences techniques et financières différentes. L'évaluation de ces exigences pourrait cependant se révéler délicate eu égard au caractère volontaire de l'Approche stratégique. Certains éléments de sa Stratégie politique globale pourraient être utiles pour déterminer certains des besoins de financement immédiats pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique. En outre, le travail accompli jusqu'à présent en ce qui concerne sa mise en œuvre pourrait donner une indication sur ce qu'il convient de faire à l'avenir pour influencer positivement sur la gestion rationnelle des produits chimiques.

VI. Conclusions

22. La mise en œuvre de l'Approche stratégique est entrée dans une phase importante où des mesures précises sont prises pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques dans les pays en développement, en particulier dans les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, ainsi que dans les pays à économie en transition. Les rapports d'activité sur les projets mis en œuvre au titre du Programme de démarrage rapide démontrent que des efforts coordonnés sont consentis pour améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national et pour définir des priorités, répondre aux préoccupations régionales et mettre en œuvre les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement. Les ressources disponibles servent ainsi à obtenir un résultat plus coordonné et plus efficace. Le délicat contexte économique actuel a entraîné une diminution des fonds disponibles qui pourrait nuire à la poursuite de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et freiner les progrès vers la réalisation de l'objectif 2020. La recherche de sources de financement nouvelles et non traditionnelles pourrait donc se révéler nécessaire pour entretenir la dynamique.

23. Il y a des leçons à tirer de l'expérience de l'Approche stratégique, en particulier de son recours à une démarche intégrée de la mise en œuvre. De par sa nature multipartite et multisectorielle, l'Approche stratégique intègre d'ores et déjà les différentes voies envisagées par le processus consultatif, dont la prise en compte des préoccupations concernant les produits chimiques et les déchets dans les plans nationaux de développement, un rôle actif de l'industrie et des autres parties prenantes non traditionnelles, avec notamment des partenariats pour la mise en œuvre de la gestion rationnelle des produits chimiques et un fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités habilitantes initiales.

24. Les quatre voies proposées dans le cadre du processus consultatif favorisent une approche intégrée du financement qui est séduisante. Il convient de noter que ce processus consultatif s'efforcera de concevoir une structure de financement stable pour le groupe produits chimiques et déchets et ne mobilisera pas lui-même des ressources. En outre, il faut s'attendre à ce que les débats sur la mise en œuvre des recommandations quelles qu'elles soient émanant de ce processus prennent du temps. Il importe donc de prendre en considération les besoins de financement immédiats de l'Approche stratégique et de mettre au point un mécanisme assurant qu'il y soit satisfait jusqu'à la clôture de ces débats.

25. L'appui financier devrait garantir un large partage des responsabilités en matière de mobilisation des ressources de la part de tous les types de donateurs et parties prenantes; il devrait être durable, efficace s'agissant de la mise en œuvre de projets et d'activités, adapté aux besoins particuliers des parties prenantes et axé sur la réalisation de l'objectif 2020. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, l'intégration de nouvelles questions dans le Plan d'action mondial sera suggérée, de nouvelles questions de politique générale seront proposées et de nouvelles initiatives seront prises, telles que la mise en œuvre de la stratégie de l'Approche stratégique dans le secteur de la santé. S'il importe d'aborder ces questions, des ressources doivent être disponibles non seulement pour ces nouvelles activités mais aussi pour mener à bien les activités relatives aux questions déjà retenues. Il est également vital de disposer de ressources durables pour appuyer les travaux du secrétariat afin que ce dernier s'acquitte efficacement des tâches qui lui ont été confiées par la Conférence.

VII. Mesure que pourrait prendre le Groupe de travail à composition non limitée

26. Étant donné que la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques aura lieu après la douzième session spéciale du Conseil d'administration et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au cours desquelles devraient être examinées les options de financement pour les activités relatives aux produits chimiques et aux déchets, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

- a) Prendre note des informations fournies dans le présent rapport;
 - b) Examiner les résultats du processus consultatif sur les options de financement pour les activités relatives aux produits chimiques et aux déchets sur la base des informations fournies;
 - c) Prier le Directeur exécutif du PNUE d'incorporer, dans son rapport sur les résultats du processus consultatif qui sera soumis au Conseil d'administration du PNUE à sa douzième session extraordinaire, une analyse de la manière dont ces résultats influent sur les besoins de financement de l'Approche stratégique;
 - d) Prier le secrétariat d'établir, pour examen par la Conférence à sa troisième session, une synthèse des progrès accomplis et des résultats obtenus par le processus consultatif et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de leur intérêt pour le financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.
-